

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
MINISTRE DU COMMERCE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

-----  
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

-----  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

-----  
BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
MINISTRY OF TRADE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

-----  
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

-----  
PUBLIC CONTRACTS SERVICE

-----  
TENDER OFFICE

## DECISION

N° 037 /D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BAO DU 18 JUL 2019  
portant Adjudication de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence.

### LE MINISTRE DU COMMERCE,

- Vu la Constitution ;
  - Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;
  - Vu la loi n° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
  - Vu le Décret N°041 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
  - Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
  - Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
  - Vu le Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;
  - Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
  - Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
  - Vu l'Arrêté N°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination des responsables au Ministère des Finances ;
  - Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels ;
  - Vu la Décision N°0235/MINCOMMERCE/DAG du 12 juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce ;
  - Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
  - Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relatives à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
  - Vu La Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019.
- Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence suivant :

N° DE L'AVIS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC (en chiffres)	DELAI DE LIVRAISON
N°00004/AONO- PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU 06 MAI 2019	ACQUISITION DES APPAREILS DE METROLOGIE (LOT 1)	ETS GENERAL TRADE AND CONSTRUCTION	30 008 935 FCFA	90 jours
	ACQUISITION DES JAUGES-ETALONS (LOT 2)		50 058 169 FCFA	90 jours
	ACQUISITION D'UN COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES (LOT 3).		39 695 344 FCFA	90 jours

**Article 2.**- Le soumissionnaire attributaire est invité à se présenter, dès publication de la présente Décision, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (porte 102), pour l'élaboration des projets de Lettre-Commande et de Marché.

**Article 3.**- La présente Décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

**Ampliations :**

- CIPM
- ARMP
- Chrono/ Archives.

Yaoundé, le 18 JUIN 2019

**LE MINISTRE DU COMMERCE**

